

## Aperçu des cours 2016

Désignation	Bases du MCH1	Cours pour nouveaux vérificateurs
<b>But du cours</b>	<b>Introduction au MCH1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître la conception et les buts du MCH1</li> <li>• Connaître les points importants en matière de crédits et de compétence</li> <li>• Comprendre un compte communal</li> </ul>	<b>Connaissances de base</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître la systématique des dossiers de vérification des comptes et savoir utiliser ces derniers</li> <li>• Savoir élaborer un programme pluriannuel</li> <li>• Connaître le sens et le but de la révision intermédiaire</li> <li>• Connaître les droits et les devoirs de la commission de vérification</li> </ul>
<b>Public cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes qui souhaitent approfondir leurs connaissances du modèle de compte harmonisé (MCH1)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres nouvellement élus au sein des organes de vérification des comptes</li> <li>• Membres des organes de vérification des comptes n'ayant pas encore suivi le cours organisé par l'OACOT</li> </ul>
<b>A prendre avec</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossier du cours</li> <li>• Matériel pour écrire</li> <li>• Facultatif: classeur rouge contenant l'annexe pour l'administration des finances (AAF) et le Guide des finances communales (GF) ou brochures GF et AAF (1 par collectivité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents du cours</li> <li>• Guide de vérification des comptes (GVC), classeur bleu comprenant le guide des finances communales ou brochure GF (1 par collectivité)</li> <li>• Matériel pour écrire</li> </ul>
<b>A préparer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre connaissance du dossier de cours MCH1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est recommandé d'avoir suivi le cours sur les bases du MCH1</li> <li>• Lire le guide de vérification des comptes, en particulier les explications figurant au chapitre 1</li> </ul>
<b>Coût</b>	CHF 100.--	CHF 100.--
	Le coût s'entend par participant, consommations de la pause comprises. Le repas est à la charge des participants. Une facture sera envoyée à la collectivité après le cours.	
<b>Inscription</b>	Veuillez s.v.p. remplir votre <b>demande d'inscription</b> sous forme électronique à l'adresse suivante: <a href="http://www.be.ch/communes">www.be.ch/communes</a> > <i>Finances communales</i> > <i>Cours</i> et l'envoyer, <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour <b>les cours en allemand au plus tard jusqu'au 29 janvier 2016</b> par courriel: <a href="mailto:gem.agr@jgk.be.ch">gem.agr@jgk.be.ch</a>, par courrier postal: Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Nydegasse 11/13, 3011 Berne ou par télécopie: 031 633 77 41;</li> <li>• pour <b>les cours en français au plus tard jusqu'au 5 février 2016</b> par courriel: <a href="mailto:oacot@jgk.be.ch">oacot@jgk.be.ch</a>, par courrier postal: Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Hauptstrasse 2, case postale, 2560 Nidau ou par télécopie: 031 635 25 99.</li> </ul>	
<b>Documents</b>	Les participants recevront le matériel des cours au moins une semaine à l'avance. Nous vous invitons à vous préparer (voir aperçu des cours en annexe) afin de mieux pouvoir profiter des cours.	
<b>Annulation</b>	Nous facturerons 50 francs comme participation aux frais en cas d'empêchement annoncé <b>moins de 3 jours ouvrables</b> avant le cours. De plus, si la documentation du cours vous a déjà été envoyée, elle vous sera facturée pour un montant de 50 francs.	